

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT A VITACLIC®

Afférentes au contrat d'abonnement à VITACLIC® figurant au recto

Article 1 – Objet

Le présent document a pour objet de fixer les conditions générales d'abonnement afférentes au contrat d'abonnement au service VITACLIC® (dénommé contrat dans le reste du présent document).

Article 2 – Abonnement et accès au service VITACLIC®

2.1) Abonnement

Le service VITACLIC® commercialisé par la société CARTURIS est un service dédié aux Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes; Ce service, sur abonnement, permet à tout abonné de télétransmettre les feuilles de soins vers les Caisses d'Assurance Maladie concernées. Pour bénéficier du service VITACLIC® le Professionnel de Santé :

- Lit et accepte le contrat et les présentes conditions générales d'abonnement afférentes au contrat,
- Retourne à CARTURIS le contrat (recto/verso) dûment rempli, daté et signé, accompagné du mode de règlement choisi.
- Informe les Caisses d'Assurance Maladie par courrier ou téléphone qu'il va effectuer ses télétransmissions par l'intermédiaire de CARTURIS.

La signature du contrat vaut acceptation du contrat et des présentes conditions générales d'abonnement.

2.2) Prix

Les prix mentionnés à la rubrique « mode de règlement » du contrat d'abonnement s'entendent toutes taxes, la TVA étant de 19.6%. Le client est informé dans un délai minimum de 2 mois avant toute variation éventuelle du prix en fonction des tarifs inscrits au catalogue de CARTURIS.

2.3) Accès au service de télétransmission

Dès réception du contrat dûment rempli, signé et accompagné du mode de règlement choisi, CARTURIS fournira au client un Mot de Passe nécessaire pour pouvoir accéder au service de télétransmission. Celui-ci est assuré 7jours/7, 24heures/24. En cas d'interruption du service, CARTURIS s'engage à le rétablir dans les 4 heures maximum, et ce, du lundi au vendredi, hors jours fériés. Les samedis, dimanches et jours fériés, le délai de rétablissement est garanti au plus tard à 8 heures le 1^{er} jour ouvré suivant.

La responsabilité de CARTURIS ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, parmi lesquels, de manière non exhaustive, l'interruption du service résultant de la défaillance du réseau de tout autre opérateur, ou encore de la défaillance du matériel du Professionnel de Santé.

2.4) Service d'assistance téléphonique

Un service d'assistance téléphonique est assuré par CARTURIS du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h00 à 18h en ce qui concerne la télétransmission et notamment l'analyse :

- Des motifs de rejet des caisses,
- Des anomalies de transmission,
- Des retards de traitement par les caisses.

Toute autre question technique autre que la télétransmission ne peut être traitée que par votre fournisseur d'accès ou votre fournisseur informatique ; en effet, CARTURIS ne peut intervenir sur d'autres produits que les siens car elle ne veut pas risquer de faire perdre à son client le bénéfice de la garantie ou de la maintenance existante afférente à ses produits.

2.5) Utilisation d'un Lecteur de Carte Sésam-Vitale sur VITACLIC

L'application VITACLIC supporte tous les lecteurs Homologués Sésam-Vitale version 2.1. Un supplément de 60€ est à prévoir pour l'utilisation d'un lecteur de carte non fourni par CARTURIS.

Article 3 – Durée

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date d'ouverture de l'accès et est renouvelable par tacite reconduction d'année en année et ce, quel que soit le mode de règlement. Il peut être dénoncé par lettre recommandée avec accusé de réception un (1) mois avant la date d'échéance. Chaque période annuelle d'abonnement est due intégralement ; ainsi, si l'abonné a choisi le mode de règlement par prélèvement et qu'il résilie le contrat avant la fin de la période d'un an, celui-ci réglera intégralement, à la date de résiliation, le solde des sommes restant dues.

Article 4 – Pré-requis matériel et logiciel

Pour pouvoir accéder au service VITACLIC®, le client doit s'équiper :

D'un micro-ordinateur PC avec un processeur Pentium 4 ou ultérieur, sous WINDOWS XP/NT/Vista/7, offrant au minimum 1 Go de mémoire vive et 1 Go d'espace disque disponible.

- D'un modem 56 kbps ou Numéris, ADSL ou câble.
- D'un accès à Internet via le fournisseur de son choix.
- D'un navigateur : **Internet Explorer®** 6, 7, 8 & 9
- D'une imprimante Jet d'Encre ou Laser

Sont de la seule responsabilité du client, et à ses frais :

- Le choix du matériel,
- Le choix du Fournisseur d'Accès Internet,
- Le choix du lieu d'installation du matériel,
- L'installation et le fonctionnement du matériel,
- Le respect des préconisations et des prescriptions d'installation, de sécurité, ... fournis par le constructeur et/ou le revendeur concernant le matériel,

Article 5 – Données

L'abonné, en tant que Professionnel de Santé et afin de respecter les textes en vigueur, fait son affaire des démarches obligatoires qui lui incombent notamment auprès de la CNIL au regard de la Loi « Informatiques et Libertés » du fait que son fichier patient est informatisé. Les formulaires de déclaration (Cerfa 99001) sont disponibles dans les chambres de commerce, les préfetures, à la CNIL, par minitel (3615 CNIL) et par Internet (www.cnil.fr).

Les patients doivent être informés de l'informatisation de leurs données et des modalités d'exercice des droits qui leur sont ouverts au titre de la loi « Informatiques et Libertés ».

Article 6 – Propriété

Le site, la marque VITACLIC®, les logiciels disponibles sur le site et la base de données VITACLIC® sont la propriété de CARTURIS. L'abonné ne peut en revendiquer une quelconque propriété.

Article 7 – Confidentialité

CARTURIS s'engage, d'une part, à ne céder, ni divulguer aucune des informations reçues en ce qui concerne les « demandes de règlement » émanant des Professionnels de Santé, et d'autre part à ne divulguer aucune information permettant à des tiers d'avoir connaissance ni du détail des connexions de l'abonné au service VITACLIC®, ni des informations concernant ses télétransmissions. Les données et informations figurant sur le site VITACLIC® ne peuvent être collectées ou utilisées à d'autres fins que celui du service VITACLIC®.

CARTURIS s'engage à n'assurer aucun traitement particulier pour son propre compte ou celui de tiers, n'effectuer aucun enrichissement ni consultation hormis celle rendue nécessaire pour l'assistance de l'abonné, pour l'exploitation du service et pour la maintenance des matériels et logiciels utilisés.

Article 8 – Responsabilité

8.1) CARTURIS

CARTURIS s'engage à apporter tous les soins, selon les règles de l'art et les textes en vigueur pour garantir la bonne utilisation des services de VITACLIC®.

8.2) Client

Le client est seul responsable des données qu'il transmet via VITACLIC® et d'une utilisation non conforme du service VITACLIC®.

8.3) Fournisseur d'accès Internet et Caisses

Le fournisseur d'accès Internet est le seul en charge de l'accès et du transfert sur le réseau Internet. Chaque Caisse est seule à permettre l'accès à son serveur et à en assurer l'exploitation. Tout dysfonctionnement afférent au réseau du fournisseur d'accès Internet ou au serveur de la Caisse sont de leur propre responsabilité.

Article 9 – Télétransmission

9.1) Normes

Vitaclic 3.11 est homologué 2.10 sur la base du CDC 1.31 du référentiel « Dispositif Intégré »

9.2) Acheminement

En tant que société de services informatiques CARTURIS assure, pour le compte de l'abonné, Professionnel de Santé, la réalisation des télétransmissions des messages de « demandes de remboursement » vers les différents Organismes d'Assurance Maladie obligatoires désignés et complémentaires ; l'abonné ayant préalablement signé une convention de « délégation de paiement » avec les Organismes d'Assurance Maladie.

9.3) Exploitation

La télétransmission est effectuée aux Caisses par CARTURIS un quart d'heure après la demande de transmission du client.

Article 10 – Autres dispositions

CARTURIS se réserve le droit de faire toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration du service. Dans ce cas, CARTURIS s'engage à informer préalablement le client des conséquences éventuelles entraînées par de telles modifications. Le contrat et les présentes conditions générales sont régis par le droit français. Au cas où l'intitulé d'une clause des présentes conditions générales perturberait la compréhension du contenu de la clause elle-même, il ne sera pas tenu compte de l'intitulé. Tout différend concernant la formation, la conclusion, l'exécution et l'interprétation du contrat et des présentes conditions générales doit être réglé préalablement à l'amiable entre les parties. Néanmoins, si le différend, concernant la formation, la conclusion, l'exécution et l'interprétation des présentes conditions générales persiste, il sera dénoué devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Article 11 – Résiliation

En plus de la résiliation prévue à l'article 3, le contrat pourra être résilié :

- automatiquement en cas de redressement ou de liquidation judiciaire et ce, sans notification et à compter de la décision du tribunal compétent
- immédiatement et ce, sans indemnité en cas de violation du secret professionnel ou du non respect des prescriptions des articles « responsabilité », « confidentialité ».